

Conseil municipal

Du 12 AVRIL 2021

Séance du 12 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un

Le douze avril à dix-neuf heures trente minutes

Le conseil municipal de cette commune s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Mr Charles Demouge, Maire

ORDRE DU JOUR

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1er février 2021
- Compte de Gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Affectation du résultat 2020
- Rapport récapitulatif des marchés publics
- BP 2021, fiscalité, tarifs et redevances, subventions
- Demande de subventions
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Cessions foncières
- Enquête publique relative à la rue de l'égalité, la rue du camping et le chemin rural situé lieu-dit « Champs Charmes »
- Signature d'un contrat avec l'ADU dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »
- Délibération du 1er février 2021 relative à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle B 200
- PMA : Modification statutaire relative à la compétence dite supplémentaire en matière de santé
- PMA : Modification statutaire relative à la compétence dite supplémentaire en matière de défense extérieure contre l'incendie
- PMA : Décision du conseil municipal quant au transfert de la compétence PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu
- Régie bibliothèque
- Questions diverses

Etaient présents :

MM. ALCON, CARECCHIO, CLAIREMONT, DEBROSSE, DEMOUGE, NORMAND, RAES, SIMONET, STEININGER (à partir du point n°7), VIATTE-FLACHAT
MMES BALLARÉ, GAVILLOT-ALCARAS, MOUILLET, POINSSOT, PRETOT, SCHOULLER

Étaient absents excusés :

M. STEININGER (Jusqu'au point n° 6, pouvoir à M. VIATTE-FLACHAT
Mmes DAGOGNET (pouvoir à R. CLAIREMONT), SCHMITT (pouvoir à D. CARECCHIO)

Nombre de conseillers
en exercice : 18

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Hélène GAVILLOT-ALCARAS est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 1ER FÉVRIER 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

Date de convocation du conseil
municipal :

6 avril 2021

Affichage du compte rendu :

21 AVRIL 2021

COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion 2020 affiche exactement les mêmes résultats que le compte administratif.

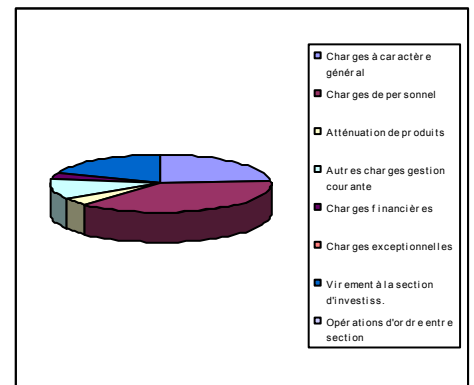
Il est proposé au conseil municipal de l'arrêter.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2020 qui présente les résultats suivants :

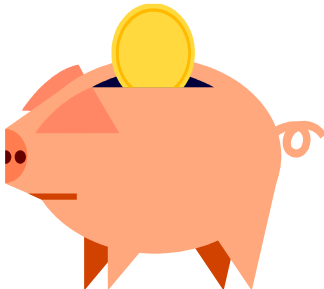
<u>Section de fonctionnement</u>	162 324.06 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de l'année 2020	209 981.96 €
Résultat N-1 :	118 136.33 €
Résultat cumulé	328 118.29 €



*Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés
(Le Maire n'a pas pris part au vote)*

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Conformément aux dispositions prévues par l'instruction M14, il convient de procéder à l'affectation du résultat dégagé au compte administratif 2020.



Le résultat du compte administratif 2019 s'établissant comme suit :

<u>Investissement</u>	
Résultat de l'année 2020	209 981.96 €
Résultat N-1 :	118 136.33 €
Résultat cumulé	328 118.29 €
<u>Fonctionnement</u>	
Excédent de l'année 2020:	162 324.06 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le **résultat de fonctionnement** en recettes d'investissement du BP 2021, article 1068. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

RAPPORT RÉCAPITULATIF SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Dans un souci de transparence, la réglementation prévoit que les marchés exécutés fassent l'objet de comptes rendus d'exécution.

Les marchés soldés doivent faire l'objet d'un rapport récapitulatif annuel. Ce rapport doit être communiqué à l'occasion de la présentation du budget.

Type marché	Objet du marché	Titulaire	Date du mandatement du solde	Montant initial du marché en €	Montant total du marché en €
MAPA	RUE DES COMBES	CLIMENT	10/12/2020	119 429.35	120 156.11
MAPA	AMENAGEMENT RD 209	COLAS	18/06/2020	60 955.00	60 955.00

Ce rapport a été présenté au conseil municipal

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif 2021 s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 1 372 458.00 €
- Pour la section d'investissement : 970 455.35 €



Budget adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

TAUX D'IMPOSITION 2021



Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, fixe les taux d'imposition 2021 comme suit :

- Foncier bâti 36.24 %
- Foncier non bâti 21.47 %

Proposition adoptée à la majorité des membres présents ou représentés

TARIFS ET REDEVANCES

ENSEIGNEMENT	2021
Allocation fournitures par élève	35
Aide matérielle collective aux familles en Primaire	900
Aide matérielle collective aux familles en Maternelle	350
Crédit direction en Primaire	100
Crédit direction en Maternelle	100
Crédit consommables Primaire (papier)	500
Crédit consommables Maternelle	300
Crédit copies Primaire	500
Crédit copies Maternelle	400
Crédit classe de la Psychologue scolaire	300
Crédit classe RASED	200
Crédit livres Primaire ou BCD	1000
Crédit BCD Maternelle	100
Transport - Par classe	150
REGIES MAIRIE ET BIBLIOTHEQUE	
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité	
Bibliothèque : carte individuelle (jusqu'à 18 ans)	Gratuit
Bibliothèque : carte individuelle (personne domiciliée à Feschés)	7
Bibliothèque : carte individuelle (personne extérieure)	10
Mairie : Photocopie A4	0.25
Mairie ; Photocopie A4 (document administratif)	0.18
Mairie : Photocopie couleur A4	1.5
Mairie : Photocopie association	0.05
Distillation par journée d'utilisation du local de distillation	30
REGIE DROITS DE PLACE	
Tarifs exécutoires dès la transmission Dès la transmission Du BP au CL	
MARCHÉ	
METRE LINEAIRE	0.40
EMPLACEMENT	3.00
TAXE ADDITIONNELLE	0.50
CAMION PIZZA ET PETITE RESTAURATION	10.00
CAMION VENTE EXCEPTIONNELLE	60.00
MARCHÉ DE NOEL (emplacement à la salle des fêtes)	10.00
FETE	
BANCS Confiserie et divers (m2)	1.60
MANEGE (Saint Laurent)	20.00
CIRQUE	
CHAPITEAU	50.00
FRAIS D'EAU ET D'ELECTRICITE (par jour et par caravane ou camping car)	5.00
FORFAIT ANIMAUX (par jour)	10.00
SPECTACLE MARIONNETTES	50.00
THEATRE	Tarif Adulte - Enfant 10€ - 5€

TARIFS (SUITE)

CIMETIERE	
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité	
CAVURNE TRENTENAIRE	350
CONCESSION TRENTENAIRE	100
CONCESSION CINQUANTENAIRE	200
CASE AU COLUMBARIUM	330
CONCESSION ENFANT TRENTENAIRE	50
CONCESSION ENFANT CINQUANTENAIRE	100
HOUPIERS ET STERES	
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité	
HOUPIER le stère TTC	10
STERE FAÇONNÉ (CHENE OU HETRE) le stère TTC	36
DROIT D'EXPLOITATION	20
PENALITE RETARD	100
DIVERS	
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité	
Location matériel communal à l'association "Les Tupins"	120
Mise à disposition d'un camion benne pour les déchets verts	100
(si tri nécessaire, redevance supplémentaire)	100
Prêt de la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville à une association ou entreprise extérieure à la commune (1 jour)	150
Caution pour le prêt de la salle d'honneur	500
Prêt de la salle de sport à une association sportive extérieure :	
Terrain avec vestiaires l'heure	15
Terrain sans vestiaires l'heure	10
Gymnase avec vestiaires l'heure	15
Salle de convivialité Maison des Associations (1 jour de 9h00 à 22h00)	80
Caution salle de convivialité Maison des Associations	500
Redevance occupation du domaine public pour un distributeur de boissons	25€/m ²
Location pour stockage de matériel industriel : le m ² /mois	3
Mise à disposition du local bois aux FRANCAS : par mois	15.00
Publicité info municipale 1/8ème page	95.00
Publicité info municipale 1/4 page	155.00
Vente de sapins (par jour)	15.00
Redevance pour installation de ruches sur un terrain communal	25
CANTINE SCOLAIRE	
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité	
Tarif matin 7h30 à 8h30 (selon quotient familial)	1.5/2
Tarif soir 16h30-17h30 (selon quotient)	1.50/2
Tarif soir 16h30-18h (selon quotient)	2.25/3
Tarif repas + animation enfants domiciliés dans la commune (suivant quotient familial)	4/6/7€
Majoration repas enfant dont parents non domiciliés à Feschés	1.00
Repas pris à la cantine pour personnes expressément autorisées	7.00
Tarif accompagnement enfants de primaire aux sorties de 11 h 30 et 16h30	1 € / jour
LOCA-	
Entretien communs	
Mairie 25 + 12.50 Ascenseur	37.50
Ecole primaire 25 + 12.50 Ascenseur	37.50
Entretien chaudières	
Ecole Maternelle	120.00
Ecole primaire	162.00
LOCATION DE MATERIEL	
1 table + 2 bancs	10.00
REDEVANCE SUR RECETTES VIDE GRENIERS	5%

TARIFS (SUITE)

25237	COMMUNE DE FESCHES LE CHATEL	BP 2021
-------	------------------------------	---------

TARIFS SALLE DES FÊTES

TARIFS SALLE DES FÊTES APPLICABLES AU 01/01/2021

			WEEK END	JOUR DE SEMAINE
LOCAUX	CAT			
	1	ASSOCIATIONS		
		1a) 1ère demande 1b) 2ème demande *Si loto clé en main 1c) A partir de la 3ème demande (suivant planning) 1d) Cas particulier de l'association organisant une manifestation pour laquelle elle requiert un droit de place auprès des participants, et ce quel que soit l'ordre de la demande	GRATUITE 100 € 200 € 200 € 200 €	100 € 200 €
	2	PARTICULIERS	200 €	120 €
	3	SOCIÉTÉS artisanales, commer- ciales ou industrielles - CE	250 €	250 €
EXTERIEURS	CAT			
	4	Associations Amicales du personnel	450 €	250 €
	5	Particuliers	500 €	250 €
	6	Sociétés artisanales, commerciales ou industrielles - CE	500 €	500 €

Tarifs adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés

SUBVENTIONS

Football Feschés Méziré	1 500
Tennis de table	510
Ski club	75
Hathor	290
G.S.S.F.	244
Comité de liaison	40
Anciens combattants républicains	269
Pêche	333
Chasse	144
Don du sang	692
FNACA	327
Cailloulus	336
Les petits pas	75
Les Amis de l'Ecole	40
Comice agricole	80
CCAS	7 000
Club cycliste ETUPES	40
Enseignement (prorata entre les deux écoles)	1 800
Amicale éducateurs vide grenier (en fonction du nombre de participants)	3 000
Société d'histoire naturelle du Pays de Montbéliard	30
Sésame Autisme	75
Les Amis de l'Hôpital	40
SCRAPTOUODOUBS	75
Les Tupins	75
Banque alimentaire	500
Spirit Country Club	208
Atelier des Mamies	75
35ème RI	40
Foyer des jeunes	40

Subventions adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'exception de la subvention à Sésame Autisme votée par 15 voix pour et 3 voix contre

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les transformations de postes suivants :

- Suppression de :

- ⇒ 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à 28/35èmes
- ⇒ 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à 26/35èmes
- ⇒ 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à 30/35èmes

- Création de :

- ⇒ 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à 28/35èmes
- ⇒ 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à 26/35èmes
- ⇒ 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à 30/35èmes

Ces avancements prendront effet le 1^{er} juin 2021 pour les deux premiers, le 1^{er} décembre pour le troisième.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DEMANDES DE SUBVENTIONS

1) Eclairage public : remplacement des sources lumineuses par des leds

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal se prononce favorablement sur cet investissement estimé à 182 892.62 €n H.T.

Des subventions sont escomptées :

- SYDED : 42 500.00 €
- DSIL : 54 867.00 €

2) Installation d'une chaudière à gaz à condensation

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal se prononce favorablement sur cet investissement dont la dépense est estimée à 6 576.40 €.

Une subvention est escomptée :

- DSIL : 1972.92 €

3) Vidéoprotection

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal se prononce favorablement sur l'extension du système de vidéoprotection dont la dépense est estimée à : 32 988.41 € HT

Le FIPD est susceptible d'apporter un concours partiel au financement de ces installations. Une aide de 40 % pourrait être sollicitée.

CESSIONS FONCIERES

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal se prononce favorablement sur les cessions foncières ci-après :

Parcelle AD 293 issue de la division de la parcelle AD 1216 de 38,80 a, lieu-dit « Place du Marché »

- Surface cédée : 2.93 a Zone du PLU : UA
- Destination : terrain d'aisance
- Acquéreur : SCI JPK
- Prix : selon estimation des Domaines

Parcelle AD 984, lieu-dit « Combe du Four »

- Surface cédée : 6,39 a
- Zone du PLU : UY
- Destination : construction d'un atelier de stockage
- Acquéreur : CRISTEL
- Prix : selon estimation des Domaines

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA RUE DE L'EGALITE, LA RUE DU CAMPING, LE CHEMIN RURAL LIEU-DIT « CHAMPS CHARMES

- Le calibrage et le renforcement de la rue du camping et de la rue de l'égalité
- La cession du talus à NEOLIA en bordure de la parcelle B 136
- La cession du chemin rural pour la réalisation de l'OAP au lieu-dit « Champs Charmes »

requièrent la réalisation d'une enquête publique

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal autorise le maire à lancer une procédure d'enquête publique sachant que les modalités de déroulement de celle-ci feront l'objet d'un arrêté du maire.

SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC L'ADU DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »

La commune de Feschés le Châtel a été retenue dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain ».

Pour la conduite du projet, la commune compte s'appuyer sur l'ADU qui accompagnera l'ordonnancement général du projet. Cet accompagnement constitue une assistance à maîtrise d'ouvrage et consiste à élaborer un diagnostic, à définir les ambitions du projet de revitalisation et à établir un plan d'actions.

Le montant de ce contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 25 305 € HT. Il pourra être subventionné à 50 %.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal autorise le maire à signer ce contrat.

DÉLIBÉRATION DU 1^{ER} FÉVRIER RELATIVE À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LA PARCELLE B N° 200 LIEU-DIT « BOUT DE L'OICHE »

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide de rapporter la décision prise en conseil municipal du 1er février 2021.

PMA—MODIFICATION STATUTAIRE - INTÉGRATION D'UNE COMPÉTENCE DITE « SUPPLÉMENTAIRE » EN MATIÈRE DE SANTÉ

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve la prise d'une compétence « supplémentaire » par PMA en matière de santé.

PMA—MODIFICATION STATUTAIRE - INTÉGRATION D'UNE COMPÉTENCE DITE « SUPPLÉMENTAIRE » EN MATIÈRE DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve la prise d'une compétence « supplémentaire » par PMA en matière de défense extérieure contre l'incendie.

DÉCISION QUANT AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « PLU ET DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU » À PMA

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal se prononce contre le transfert de cette compétence à PMA.

RÉGIE BIBLIOTHÈQUE - VENTE DE LIVRES DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION DE DÉSHÉBAGE

Comme cela se pratique dans de nombreuses communes, il est prévu d'organiser une opération de déshébage à la bibliothèque municipale. Des livres seront retirés avec discernement des rayons de la bibliothèque selon des critères prenant en compte l'état physique des documents, le taux d'emprunt, la pertinence des contenus, l'existence de doublons...

Ces livres seront proposés à la vente à une date qui sera fixée ultérieurement. Mais le conseil municipal est seul compétent pour fixer le prix de vente.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal fixe le tarif unitaire à 0.50 €.

QUESTIONS DIVERSES

Convention de servitudes avec ENEDIS :

Afin d'améliorer la qualité du réseau électrique de distribution publique des établissements JACOT BILLEY, Enedis va entreprendre des travaux sur la parcelle section AB n° 023 dont la commune de Feschés le Châtel est propriétaire.

Les travaux consisteront à établir une canalisation souterraine à demeure.

Une convention de servitudes doit être signée avec ENEDIS qui versera une indemnité de 20 € à la commune de Feschés le Châtel.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 h 45

La secrétaire de séance,

Hélène GAVILLOT—ALCARAS